



CLRP 93 - Chantal Dubois
213 bis Bd Édouard Vaillant 93190 Livry
Gargan - 06 63 43 70 00
chantaldubois0@gmail.com

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sport et événement – 52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)969322336 - Contrat n° : 4000716162 /1

SÉJOUR À ST JACUT DE LA MER - 27/09/2025 au 04/10/2025 **L'Abbaye St Jacut - 3 rue de l'Abbaye 22750 St Jacut de la Mer**

Le 27 mars 2025

Nombre de participants : 24 avec 8 voitures.
Dates : du samedi 27/09/25 au samedi 04/10/25
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Arrivée au gîte le samedi à partir de 17 h, installation et diner.
Le programme définitif vous sera adressé ultérieurement.
Un aperçu :

- **La Boucle des 2 baies et les îles d'Ebihens**
PP : 12km et 90 m de dénivelé GP 14 km et 100m de dénivelé
- **Estuaire du Fremur et de Lancieux**
PP 15km 130m de dénivelé GPN 20km et 130m de dénivelé
- **Cap Fréhel**
PP 14km et 150m de dénivelé GP 20km et 130m de dénivelé
- **Autour du Guildo**
PP 12km et 120m de dénivelé GP 18km et 200m de dénivelé

- **La visite de Dinard, le barrage de la Rance et Dinan** suivi d'une rando de la **ceinture verte de Dinan** de 10k et 130m de dénivelé

HEBERGEMENT :

L'hébergement se fera à l'ABBAYE St JACUT qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner des midis.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 630€ (Plus assurance éventuelle) par personne prix ferme et définitif, en pension complète, en chambre double. -

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour. (repas ou pique-nique)

- L'accompagnement des randonnées par des animateurs de l'Association.
- Sylvie Dahou (06 28 33 10 04) et Pascal Mathieu (06 47 48 29 33)
- Visite : Usine marémotrice de la Rance (entre Dinard et St Malo) ainsi que DINAN.
- La fourniture des draps et du linge de toilette.
-

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

ATTENTION :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 25 mars. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € non remboursable (chèque à l'ordre de l'Association). **Anne-Marie Langlois**, est votre interlocutrice (06 70 48 74 99)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 1 avril 2025. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. (ce document devra être retourné signé, même si vous ne souscrivez pas l'assurance)

PAIEMENTS :

Acompte de 50 € à la préinscription.

Assurance (facultatives) lors de l'inscription :
(29€ ajoutés au premier acompte)

1 - 160 € - le 15 juillet (+assurance).

2 - 210 € - le 15 août

3 - 210 € - le 15 septembre

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipes de 3 à 4 personnes par véhicule. Les frais de covoiturage seront calculés selon le tableau qui vous a été adressé fin janvier et à régler à votre chauffeur en fin de séjour. Chaque véhicule constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place - péages - parkings)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère
chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la
Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite après le 29 août : Retenue 50%
-

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Pour toute question, joindre Françoise Jacquemin, ou Catherine Fassetta.

PJ : Annexes : 10 - 11 - 11^{bis} - 12 - 13 -